

Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt Négociation - Dérivés sur actions et indices Back-office - Contrats à terme		Back-office - Options Technologie Réglementation	
Data office Contrate a terms	₩	MCeX	

CIRCULAIRE

Le 3 septembre 2009

## EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME ET TAUX DE MARGE POUR LES OPTIONS SUR DEVISE

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) établit les exigences de marge sur les contrats à terme et les taux de marge pour les options sur devise. La Bourse effectue une mise à jour de ces taux à tous les mois ou lorsque les conditions du marché le justifient.

La Bourse, en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), a déterminé que les taux de marge des contrats à terme, dans le cas des spéculateurs et des contrepartistes, doivent être modifiés comme suit :

CONTRATS À TERME	TYPE DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
ONX - 30 jours sur le taux « Repo » à un jour	Spéculateur	1 200 \$	1 200 \$
ONA - 50 jours sur le taux « Repo » à un jour	Contrepartiste	1 100 \$	1 100 \$
DAV Accentations hangeings considerings de trais mais	Spéculateur	700 \$	700 \$
<b>BAX</b> - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Contrepartiste	650 \$	650 \$
CC7 Obligations de comment de Cours de de deux aux	Spéculateur	1 650 \$	1 600 \$
CGZ - Obligations du gouvernement du Canada de deux ans	Contrepartiste	1 550 \$	1 500 \$
CCE Obligations de comment de Conside de sine and	Spéculateur	1 850 \$	950 \$
CGF - Obligations du gouvernement du Canada de cinq ans	Contrepartiste	1 750 \$	900 \$
CCP Obligations du gouvernament du Canada de div ans	Spéculateur	2 900 \$	2 800 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Contrepartiste	2 800 \$	2 700 \$
I CD Obligations du gouvernament du Canada de trante and	Spéculateur	4 550 \$	4 700 \$
LGB - Obligations du gouvernement du Canada de trente ans	Contrepartiste	4 350 \$	4 500 \$
CCE Indian command C & D/TCV (contract mini)	Spéculateur	6 450\$	6 300\$
SCF - Indice composé S&P/TSX (contrat mini)	Contrepartiste	6 250\$	6 100\$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Spéculateur	16 550 \$	15 900 \$
SAF - Illuice S&F/1SA 00	Contrepartiste	16 350 \$	15 700 \$
SXA - Indice aurifère global S&P/TSX	Spéculateur	13 350 \$	12 800 \$
SAA - Indice admere global S&F/1SA	Contrepartiste	13 150 \$	12 600 \$
CVD Indian platanná dos samijoss financiars C & D/TCV	Spéculateur	5 050 \$	4 900 \$
<b>SXB</b> - Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	Contrepartiste	4 850 \$	4 700 \$
<b>SXH</b> - Indice plafonné de la technologie de l'information	Spéculateur	1 500 \$	1 500 \$
S&P/TSX	Contrepartiste	1 400 \$	1 400 \$
SXY - Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	Spéculateur	9 600 \$	9 000 \$
5A1 - maice platonne de l'energie 5&F/15A	Contrepartiste	9 400 \$	8 800 \$
MCX - Unités d'Équivalent en Dioxyde de Carbone (CO <sub>2</sub> e)	Spéculateur	350 \$	350 \$
WCA - Offices d' Equivalent en Dioxyde de Carbone (CO2e)	Contrepartiste	300 \$	300 \$

Note: L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contreparties véritables, telles que définies dans les Règles et Politiques de la Bourse.

Circulaire no: 133-2009

Circulaire no : 133-2009 Page 2

## TAUX DE MARGE SUR POSITIONS APPARIÉES

Voici un résumé des taux de marge applicables aux positions appariées de contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE CONTRATS À TERME SUR IND DIOXIDE D			CES/CONTR E CARBONE		ME SUR	
	SXF	SXA	SXB	SXH	SXY	MCX
POSITIONS APPARIÉES	350 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	300 \$

TYPE DE MARGE		CONTRA	ONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT			
THE DE MARGE	ONX	BAX	CGZ	CGF	CGB	LGB
POSITIONS APPARIÉES	132 \$	334 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
« BUTTERFLY » (mois d'échéance consécutifs)	S/O	222 \$	S/O	S/O	S/O	S/O
« BUTTERFLY » (mois d'échéance non consécutifs)	S/O	357 \$	S/O	S/O	S/O	S/O

## TAUX DE MARGES SUR POSITIONS APPARIÉES ENTRE GROUPES COMBINÉS (« INTER-COMMODITY SPREADS »)

CONTRATS À TERME APPARIÉS  CGF - CGZ	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	3 480 \$	2 275 \$
Contrepartiste	3 285 \$	2 145 \$

Note: Aux fins des calculs de marge et de capital, les tailles des contrats à terme CGF et CGZ étant différentes, l'appariement de ces contrats à terme n'ouvre droit à la marge ci-dessus qu'à la condition que l'appariement se fasse en tenant compte de la différence de taille de ces contrats. Ceci signifie que la position appariée doit être constituée de deux (2) contrats à terme CGF (taille de 100 000 \$) et d'un (1) contrat à terme CGZ (taille de 200 000 \$).

CONTRATS À TERME APPARIÉS  CGB - CGZ	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	4 470 \$	4 320 \$
Contrepartiste	4 290 \$	4 140 \$

Note: Aux fins des calculs de marge et de capital, les tailles des contrats à terme CGB et CGZ étant différentes, l'appariement de ces contrats à terme n'ouvre droit à la marge ci-dessus qu'à la condition que l'appariement se fasse en tenant compte de la différence de taille de ces contrats. Ceci signifie que la position appariée doit être constituée de deux (2) contrats à terme CGB (taille de 100 000 \$) et d'un (1) contrat à terme CGZ (taille de 200 000 \$).

CONTRATS À TERME APPARIÉS CGF - CGB	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	3 325 \$	2 625 \$
Contrepartiste	3 185 \$	2 520 \$

CONTRATS À TERME APPARIÉS LGB - CGB	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	5 215 \$	5 250 \$
Contrepartiste	5 005 \$	5 040 \$

Circulaire no : 133-2009 Page 3

CONTRATS À TERME APPARIÉS CGB - BAX	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	2 385 \$	2 310 \$
Contrepartiste	2 295 \$	2 220 \$

CONTRATS À TERME APPARIÉS  CGF - BAX	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	2 665 \$	1 540 \$
Contrepartiste	2 515 \$	1 450 \$

CONTRATS À TERME APPARIÉS SXF-SCF	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE
Spéculateur	4 560 \$	4 440 \$
Contrepartiste	4 480 \$	4 360 \$

## TAUX DE MARGE POUR LES OPTIONS SUR DEVISE

TAUX DE MARGE POUR LES	TAUX	
OPTIONS SUR DEVISE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
USX - Options sur dollar É-U	4,90 %	4,90 %

Ces nouvelles exigences de marge entreront en vigueur lors du traitement de fin de journée du vendredi le 4 septembre 2009.

Veuillez également prendre note que les taux de marge flottants et taux de marge pour les erreurs de suivi sur produits indiciels qui étaient habituellement publiés dans la même circulaire que les exigences de marge sur contrats à terme et taux de marge sur options sur devises ci-dessus seront dorénavant publiés dans une circulaire distincte.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Santo Ferraiuolo, analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 413, ou par courriel à l'adresse <u>sferraiuolo@m-x.ca</u>.

Jacques Tanguay Vice-président, Division de la réglementation